Version finale Plénum

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

Le frein à l'endettement a été conçu pour une bonne raison : des finances saines. Et il a fait son travail.

Mais aujourd'hui, il ne nous protège plus. Il nous enferme.

Il nous enferme dans le « petit équilibre » annuel. À la moindre baisse de la conjoncture, c'est la même chose : rigueur, coupes, prestations sacrifiées et manifestations. Même quand les caisses sont pleines.

C'est le paradoxe vaudois : nous avons des milliards de capitaux propres, et nous n'avons pas le droit de nous en servir dans un cadre clair.

Cette initiative propose trois choses simples.

1. l'équilibre sur le moyen terme. Et ce moyen terme n'a rien de flou. À Berne, l'horizon, c'est le budget et les trois années suivantes du plan financier. Chez nous, ce sera la planification financière de la législature, appelée cycle conjoncturel soit cinq ans à cheval sur 2 législatures. Un horizon connu, fixé à l'avance, que la loi d'application précisera.
2. un déficit couvert par nos capitaux propres devient admis, comme dans la Constitution bernoise.
3. un garde-fou chiffré. Tant que nos capitaux propres atteignent 20 % de la dette, pas de coupes automatiques.

On va me dire : « Le problème, ce sont les dépenses. » Parlons-en, mais au budget. Le frein ne choisit rien. Il dit quand on peut être en déficit, pas ce qu'on finance. Les choix, c'est nous qui les faisons, ici, ligne par ligne.

Le frein actuel, lui, est aveugle. Il coupe partout, même là où les lignes étaient claires. On ne touche pas au social. On ne touche pas à l'enseignement. On ne touche pas à la santé. On ne touche pas aux communes. Et pourtant, on y touche.

Et il coupe jusqu'à l'absurde. Dans la liste officielle des amendements au budget 2027, le Conseil d'État a inscrit, noir sur blanc, une ligne de 300 francs. Et une autre de 200 francs.

Cinq cents francs. Sur 13 milliards.

Ce n'est pas de la rigueur. C'est ce qui arrive quand une règle mécanique oblige à racler les fonds de tiroir.

Reste la question des réserves. Prenons l'Ukraine. Un préfinancement de 153 millions avait été constitué pour cette crise, et il était resté figé depuis 2022. L'utiliser pour l'Ukraine, c'est normal : il était prévu pour cela. Ce n'est pas « puiser dans les réserves », c'est utiliser l'argent pour ce à quoi il était destiné.

Mais aux comptes 2025, ce préfinancement, comme tous les autres, près de 1,2 milliard, a été fondu d'un bloc dans les « autres capitaux propres ». Résultat : l'argent affecté devient de la réserve générale. Et ce qui était une dépense prévue devient, sur le papier, un effort d'assainissement.

Nous demandions des règles claires sur les préfinancements et les capitaux propres. Cette initiative les inscrit dans la Constitution : transparentes, traçables, contrôlées par ce Parlement.

Elle ne renonce pas à la responsabilité financière. Elle remplace la comptabilité de court terme par une vision de long terme, et elle rend au Parlement la maîtrise des règles du jeu.

Le texte est rédigé, prêt à l'emploi. Le Conseil d'État présentera son plan de retour à l'équilibre au printemps. N'attendons pas.

Je vous demande la prise en considération immédiate de cette initiative et son renvoi direct au Conseil d'État.

Je vous remercie.

Le texte dure environ 3 minutes 30. Le premier pilier répond maintenant au député qui trouvait la durée floue. À Berne, le plan financier couvre le budget et les trois années suivantes. Votre initiative, elle, renvoie à la planification financière de la législature.[rrgr-service.apps.be]
Avant la séance, vérifiez une chose : que l'alinéa 5 de votre texte parle bien de la « planification financière de la législature ». Si c'est le cas, vous pouvez dire « soit cinq ans » en toute sécurité.